

## Règlement régional des transports scolaires 2019/2020

### Tarifification et participation des AO2

Tranche	QF *	Tarif régional		Participation de l'AO2		
		Tarif annuel ½ pensionnaire	Tarif annuel Interne	Tarif annuel ½ pensionnaire		Tarif annuel Interne
				Maternelle Primaire	Secondaire	Secondaire
1	Inférieur à 450 €	30 €	27 €	0	0	0
2	Entre 451 € et 650 €	50 €	45 €	0	0	0
3	Entre 651 € et 870 €	80 €	72€	0	0	0
4	entre 871 € et 1 250 €	115 €	103,50 €	0	0	0
5	A partir de 1 250 €	150 €	135 €	0	0	0
Non ayant- droit **		195 €	Tarifification commerciale	55	0	
Navette RPI et Internat		30 €		0		

- **QF \*** = quotient familial qui tient compte de la composition et du revenu du foyer.
- **Non ayant-droit \*\*** = cette catégorie inclut les élèves domiciliés à moins de 3 km de leur établissement scolaire et les élèves ne respectant pas la carte scolaire. **En cas de participation de l'AO2 sur ce tarif, elle ne pourra présenter qu'un montant valable pour ces deux situations.**